



Dispositif « Pass'Sport »

Fiche relative à la communication auprès des familles en vue de la rentrée scolaire 2021

Pièces jointes :

- Pour les établissements scolaires : flyer de présentation du « Pass'Sport »
- Pour les écoles primaires : flyer de présentation du « Pass'Sport »

Le « Pass'Sport » est une allocation de rentrée sportive de 50 euros destinée :

- aux enfants de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021,
- aux enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé,
- aux jeunes de 16 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Elle leur permettra de prendre une adhésion ou une licence dans une association sportive dès septembre 2021 et pour toute l'année scolaire 2021-2022. Pour les jeunes, il s'agit d'une opportunité pour rejoindre un club, retrouver des camarades et pratiquer leur sport favori. Pour les familles, il s'agit d'un soutien socio-éducatif, d'une activité et d'un cadre structurant pour leur enfant.

La communication des établissements scolaires et des écoles reposera sur le kit de communication élaboré par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et disponible sur son site internet (<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/>).

Il est par ailleurs demandé aux établissements scolaires et aux écoles de bien vouloir insérer dans leur dossier d'accueil des élèves le flyer de présentation du « Pass'Sport » (cf. pièces jointes).